

Communiqué phytosanitaire

n° 20 du 22 juin 2022

SOMMAIRE

Arboriculture

- Homologation exceptionnelle : carpo des prunes
- *Drosophila suzukii*
- Mouche de la noix

Viticulture

- Situation Mildiou
- Situation Oïdium
- Vers de la grappe

ARBORICULTURE

HOMOLOGATION EXCEPTIONNELLE : CARPOCAPSE DES PRUNES

Les produits Insegar DG et Hagar WG (fenoxycarb) ont été autorisés contre le carpoapse des prunes sur prunier. Il s'agit d'une autorisation temporaire jusqu'au 31 octobre 2022 pour une utilisation limitée par décision de portée générale. Les traitements avec ces produits ne sont autorisés que sur les variétés à maturation tardive (période de maturation comme Cacaks Fruchtbare ou plus tard) et uniquement contre la 2^e génération du carpoapse des prunes.

Veillez respecter le mode d'application ainsi que les charges au moment de l'utilisation ([Décisions de portée générale 2022 : Lutte contre le carpoapse des prunes](#)).

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en augmentation (en moyenne, 11 individus par piège). Une seule ponte a été observée sur cerises (250 fruits contrôlés). Restez vigilants sur les variétés tardives et respectez les mesures d'hygiène (voir communiqué n° 17).

MOUCHE DE LA NOIX

C'est le moment de mettre en place les pièges englués jaunes pour le suivi du vol de la mouche du brou de la noix.

VITICULTURE

PHÉNOLOGIE / MÉTÉO

Le développement des baies se poursuit dans le vignoble valaisan, malgré un stress hydrique parfois visible selon les secteurs. L'état sanitaire général est toujours relativement bon.

Les prochains jours s'annoncent moins chauds, avec de probables épisodes orageux à prévoir en fin de journée. Observez vos parcelles pour déceler les symptômes de stress hydrique. Ces symptômes sont la perte de turgescence des vrilles le matin, l'arrêt de croissance, la chute des apex et le jaunissement du bas du feuillage.



Il est crucial de maintenir un stress hydrique minimal, du stade développement des baies jusqu'à véraison. En effet, tout au long de cette période, la croissance des baies est fortement sensible au stress hydrique du fait que la vigne peut « puiser » de l'eau dans les grappes en cas de besoin. Dès le stade véraison, les baies sont moins sensibles aux variations hydriques dans la plante et ne peuvent plus transmettre d'eau aux feuilles.

Afin de limiter le stress hydrique, vous pouvez :

- Effectuer un apport d'eau si vous en avez la possibilité. Les quantités apportées ne devraient pas dépasser 30 à 50 mm et doivent être pondérées en fonction de la réserve utile des sols et de la profondeur d'enracinement.
- Réduire votre enherbement en localisant vos interventions sous le cep (fauche ou travail du sol).
- Effeuillez uniquement du côté soleil levant, afin de permettre une aération du feuillage suffisante tout en protégeant les grappes contre des phénomènes d'échaudage.
- Raisonner la charge de raisin dès que possible, en accord avec vos objectifs de production.

SITUATION "MILDIU"

Les symptômes sur feuilles sont rares, voire inexistantes sur grappes dans la grande majorité du vignoble. Il est tout de même important de maintenir la protection et d'anticiper les prochaines pluies. Prévoir 150 à 250 g/ha de cuivre métal.

SITUATION "OÏDIUM"

Malgré le passage du stade de forte sensibilité (floraison-nouaison), il est important de maintenir une protection sans faille contre l'oïdium jusqu'à la fermeture de grappe. Les conditions météo actuelles restent favorables à l'oïdium (risque d'orage avéré), nous recommandons de ne pas attendre plus de 10 jours entre deux interventions. Des symptômes d'oïdium sur feuilles et sur grappes ont été observés mais ils restent d'intensité faible, localisés et sur cépages sensibles.

En cas d'attaque déclarée (symptômes d'oïdium sur grappes), un poudrage au soufre (maximum 25 kg/ha) peut être envisagé. Attention, ne pas effectuer ce traitement à plus de 30°C, risque de brûlures. Conditions optimales : 25°C à 28°C, bonne luminosité, absence d'orage en fin de journée. Si les conditions ne sont pas remplies, l'application de soufre mouillable montre aussi une certaine efficacité curative.

Les mesures préventives d'aération de la zone des grappes sont à prioriser dans les parcelles sensibles et à historique.

VERS DE LA GRAPPE

Le vol des papillons de la 2^e génération a débuté récemment et les premières pontes ont lieu ces jours-ci.

Secteurs en confusion : aucun traitement insecticide n'est nécessaire. Bien au-dessous du seuil de tolérance, des tissages ont toutefois été observés dans certaines parcelles particulières (parcelles isolées, en lisière d'un cours d'eau et/ou de forêt).

Secteurs hors confusion : dans la plupart des situations, le nombre de tissages et de captures sont restés en dessous du seuil critique justifiant un traitement en 2^e génération.

Service cantonal de l'agriculture